



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE 22 JANVIER 2024**

Étaient présents à l'assemblée ordinaire :

Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Daniel Laviolette, maire de Saint-Placide
M. François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Pierre Charron, préfet et maire de Saint-Eustache.

Mme Isabelle Jalbert, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est présente.

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE

**RCI-2005-01-59 – RÉVISION DES LIMITES DU SECTEUR DÉSTRUCTURÉ OKA3 – AVIS DE MOTION ET
PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par Pierre Charron qu'à une séance ultérieure, le conseil de la MRC adoptera le règlement n° RCI-2005-01-59 modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la MRC n° RCI-2005-01 visant à :

- Réviser les limites du secteur déstructuré OKA3 sur une partie du lot 5 699 551 du cadastre du Québec afin d'y reconnaître une partie de la délimitation autorisée dans la décision 374945 qui est englobée dans la décision 412548 de la CPTAQ dans la municipalité d'Oka.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RCI-2005-01-59

À la demande du préfet, la directrice générale par intérim présente le projet de règlement n° RCI-2005-01-59 et précise que le projet de règlement déposé vise à :

- Réviser les limites du secteur déstructuré OKA3 sur une partie du lot 5 699 551 du cadastre du Québec afin d'y reconnaître une partie de la délimitation autorisée dans la décision 374945 qui est englobée dans la décision 412548 de la CPTAQ dans la municipalité d'Oka.
-

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil, sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME


Isabelle Jalbert

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim